Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023\_11\_203-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-203 Séance du 29 novembre 2023

Objet : Proposition de rachat du mobilier de l'ADAR

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
26	6	1

VOTE A l'unanimité	Contre: 0
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à P. BERTHOMIEU, Mourad ABADLI procuration à J C REY, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Marilyne FOURNIER procuration à C. MUCCIO, Alain POMMIER procuration à J-L MORELLI

Conseillers municipaux absents : Pascale BORDES

Secrétaire de séance : Monique GRAZIANO-BAYLE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023\_11\_203-DE

## Objet : Proposition de rachat du mobilier de l'ADAR

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la cessation d'activité de l'association ADAR,

Considérant que cette association était hébergé dans les locaux de la ville, et que la commune entend réutiliser les locaux laissés vacants,

Considérant l'estimation de l'actif mobilier appartenant à l'association faite par un huissier de justice,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 15 novembre 2023.

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le Maire à faire une proposition de rachat et à acquérir l'ensemble de l'actif mobilier de l'association ADAR pour une valeur de 3 500 €.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **0 4 DEC. 2023** et publié le **n L DEC** 

B 4 NEC. 2023